

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Juin 2026 - Délibération n°CC2026/06/09

**Objet : ANNULE & REMPLACE LA DÉLIBÉRATION CC2026/04/26 DU 28 AVRIL 2026 -
DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS A EVOLIS 23**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Confluences, Commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 16 Juin, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – LANZ Florence – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – SANTANA Antonio – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – VALLAEYS Gaël – MARIETTE Myriam – RADIGON Philippe – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – LINTIGNAT Marie – DELCLAUX François – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – PRÉVOST-RAMBERT Aurélie – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : BOISSIER Daniel – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SCARAMUCCI Thierry – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – LOPEZ Alfred – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – MONTHIEUX David – PETETOT Charlie – AUGUSTYNIAC Jérôme – CHEZEAUD Françoise – CONCHON Michel

Pouvoirs :

1. M. Daniel BOISSIER donne pouvoir à Mme Florence LANZ
2. M. Jean-Michel DUBOIS donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
3. Mme Isabelle AGRIR donne pouvoir à Mme Petronela CRISAN
4. M. Michel LAROCHE donne pouvoir à M. Bastien PETIT-COULAUD
5. Mme Delphine POITOU donne pouvoir à M. Dominique BERTELOOT
6. M. Jérôme AUGUSTYNIAC donne pouvoir à M. Pierre DUGUET
7. Mme Françoise CHEZEAUD donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD

Suppléances : M. Philippe RADIGON – Mme Sandrine DURBIN – Mme Aurélie PRÉVOST-RAMBERT

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
63	49	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	0	0	-	-	-

Vu les statuts d'EVOLIS 23 ;

Considérant qu'EVOLIS 23 est le syndicat départemental en charge de la gestion des déchets en Creuse et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant que ses missions portent sur la coordination de la collecte des déchets à l'échelle départementale, le traitement et la valorisation des déchets, l'optimisation des coûts et des équipements, ainsi que l'accompagnement des collectivités ;

Considérant qu'EVOLIS 23 intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour la collecte des déchets et assimilés sur certaines communes ainsi que pour les missions de SPANC ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des différents collèges d'EVOLIS 23 ;

Considérant les propositions issues des échanges en séance ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

③ Désigner au titre du Collège Collecte, Traitement et SPANC :

- Titulaire :
 - M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
- Suppléant :
 - Mme LAPORTE Martine

③ Désigner au titre du Collège Traitement et SPANC :

- Titulaires :
 - M. BERTELOOT Dominique
 - M. DUGUET Pierre
 - M. LOPEZ Alfred
- Suppléant :
 - M. BOISSIER Daniel
 - M. MARIE Patrick
 - M. PARAYRE Régis

③ Désigner au titre du Collège SPANC :

- Titulaire :
 - M. AUGUSTYNIAK Jérôme
- Suppléant :
 - M. BARTHOUX Olivier

③ Autoriser Mme La Présidente à notifier ces désignations à l'organisme compétent et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

**La Présidente,
Martine LAPORTE**

